

[Etude régionale Altaires « Défaillances et sauvegardes d'entreprises : 4^e trimestre et bilan 2023 »]

Bretagne : 2 165 défaillances d'entreprises en 2023

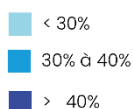
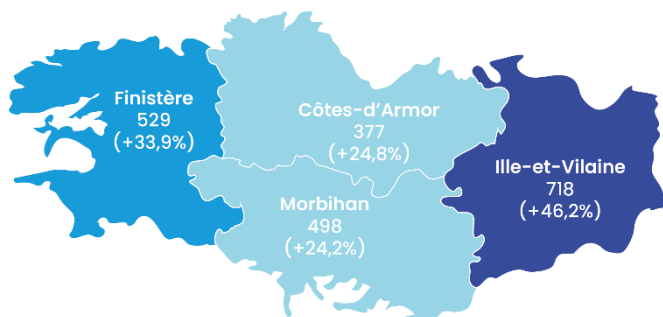
La région approche son niveau de défauts de 2017

« *Bien au-delà des « rattrapages » post Covid, les défaillances liées à la conjoncture ultra tendue s'accroissent* »

Rennes, le 6 février 2024 | Le groupe Altaires – expert historique et référent de l'information sur les entreprises - dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en Bretagne pour l'année 2023. Avec 2165 procédures ouvertes en 2023, le nombre de défaillances est en augmentation de 34 % par rapport à 2022. Un taux encore très élevé après la hausse historique (+59%) de 2022. La région enregistre une tendance proche de celle observée en France qui avec 57 729 procédures ouvertes, enregistre une augmentation de 36 % par rapport à 2022. Les TPE sont naturellement les plus nombreuses mais les PME régionales sont très exposées. Au regard du contexte inédit de « permacrise » dans lequel les entreprises naviguent depuis 4 ans, les seuils de défaillances, s'ils sont élevés, ne sont pas une surprise.

De fortes disparités locales se manifestent

Évolution des défaillances d'entreprises en 2023 / 2022 Bretagne



Avec 718 défauts, l'**Ille-et-Vilaine** enregistre son plus mauvais chiffre depuis 2015 (746). Le département affiche ainsi une dégradation de plus de 46%.

Le **Finistère** (+34%) est en ligne avec la tendance régionale et retrouve un niveau de défauts (529) proche de celui constaté juste avant la crise covid en 2019 (523).

Les **Côtes-d'Armor** (377 défauts) contiennent la hausse juste sous +25%.

Le **Morbihan** signe une double performance ; d'une part le département signe la dégradation (+24%) la moins rapide de la région et d'autre part il conserve un niveau de défauts toujours inférieur à celui de 2019.

Thierry Millon, directeur des études de la société Altaires : « *Après une phase de rattrapage d'une partie des entreprises tenues à flot grâce aux mesures d'accompagnement mises en place depuis la crise Covid, nous amorçons désormais une nouvelle phase, plus structurelle, davantage liée aux insuffisances financières des entreprises qui doivent naviguer dans un environnement économique extraordinairement tendu. Activité en berne, niveau d'inflation encore élevé, taux d'intérêt toujours hauts, consommation qui flanche, forment un dangereux cocktail pour des entreprises aux trésoreries épuisées après une succession de crises. Les PME et ETI ne sont pas épargnées, transférant ainsi potentiellement le risque vers leurs fournisseurs et sous-traitants. 153 entreprises d'au moins 10 salariés ont défailli en 2023, c'est 59% de plus qu'en 2022 et un nombre au plus haut sur dix ans* »

Un volume des défaillances conforme aux prévisions

Avec **2 165 procédures enregistrées**, le volume des défaillances renoue avec les niveaux observés en 2017 (2 190). Une situation conforme aux prévisions. La hausse sur un an (+34%) est moins forte que celle exceptionnelle de 2022 (+ 59 %), mais reste toutefois la deuxième plus rapide de l'histoire devant les +19% de 2009.

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par année

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023/2022
Sauvegardes	36	40	28	28	26	44	36	26	32	43	34,4%
Redressements ou Liquidations judiciaires directes	2729	2506	2246	2162	2026	1 983	1 264	992	1 589	2 122	33,5%
Total défaillances	2 765	2 546	2 274	2 190	2 052	2 027	1 300	1 018	1 621	2 165	33,6%
Dont PME - ETI	143	128	128	85	95	103	62	59	96	153	59,4%

L'augmentation des défauts de plus gros employeurs menace davantage d'emplois : 5 800 emplois ont été menacés en 2023 contre 4 100 en 2022.

En Bretagne, **les TPE concentrent l'essentiel des défaillances (93 %)**, et donnent donc le ton régional. 1969 entreprises de moins de 10 salariés ont fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire directe en 2023, un nombre en augmentation de 32 %

Pour les **PME, la tendance est également soutenue**, en particulier pour celle **de moins de 50 salariés** (145 procédures) dont le nombre de cessations de paiement explose de 63%. Les PME comptant **plus de 50 salariés** (8 procédures) affichent une hausse de 14%.

153 défauts de PME (plus de 10 salariés) ont ainsi été enregistrés en 2023, un nombre au plus haut sur dix ans. Dans ces conditions, le nombre d'emplois menacés par ces défaillances dérape sensiblement. Ces dernières représentent 5 800 emplois contre 4 100 en 2022.

Les défaillances d'entreprises accélèrent dans la construction



CONSTRUCTION

Le secteur de la construction concentre près du **quart des cessations de paiement** et compte désormais 475 défauts (+39%) dont près de 400 (+48%) **dans les seules activités du bâtiment**. Dans le gros œuvre, la **maçonnerie générale** (96 défauts ; +78%) comme la construction de **maisons individuelles** (14 ; +75%) souffrent particulièrement. Dans le second œuvre, la sinistralité s'affole dans les travaux de **plâtrerie** (37 ; +76 %), **d'installation électrique** (42 ; +100%) ou de **revêtement des sols et des murs** (18 ; +157%).

Dans **l'immobilier**, le nombre de cessations de paiement augmente de 72% pour les **agences** (31) un taux très lourd mais bien inférieur à celui généralement observé dans les autres régions (+117% en France).



COMMERCE

Le commerce compte quasiment autant de défauts que la construction (471 ; +34%).

Dans le **commerce de détail** qui concentre plus de 330 procédures (331 ; +46%), les procédures se multiplient dans les **épiceries** (56 ; +56%), le **commerce d'habillement** (48 ; +129), le **meuble** (13 ; +225%).



SERVICES

Près de 250 sociétés de **services aux entreprises** se sont trouvées en cessation de paiement en 2023, un nombre en hausse de seulement 15%.

Les activités de **conseil en communication** (31 ; +35%) accusent une forte dégradation mais la hausse est plus forte dans les activités de **nettoyage courant des bâtiments** (16 ; +45%)

Pour les **services aux particuliers**, les tendances restent très lourdes pour les **coiffeurs et soins de beauté** (85 ; +70 %).



INDUSTRIE

Plus de 190 **industriels** sont tombés en redressement ou liquidation judiciaire en 2023 (191 ; +52%). Le secteur affiche donc une dégradation plus rapide que la moyenne (+34%). Les activités de **l'agroalimentaire** (110 ; +80%) sont un peu plus en difficulté que celles de **manufacture** (81 ; +25%).

Le secteur agroalimentaire est porté par la **boulangerie** qui à elle seule compte 68 défauts, un nombre en augmentation de 74%.



TRANSPORTS

Une trentaine de **transporteurs** ont défailli en 2023, un nombre en recul de 42% après une année 2022 qui avait été très compliquée durant laquelle le secteur accusait une envolée des défauts de +86%.

La tendance favorable est partagée par le **transport routier de marchandises de proximité** (11 ; -21%) comme en **interurbain** (11 ; -31%).



RESTAURATION

224 établissements de **restauration** ont défailli en 2023 (+50%). Le rythme ne ralentit ni dans la **restauration traditionnelle** (141 ; +40%) et ni dans la **restauration rapide** (81 ; +65%).

Les **débîts de boissons** (55 ; +2 %) présentent une tendance bien meilleure que celle de la restauration, tout comme **l'hébergement** (12 ; +20 %).



AGRICULTURE

L'agriculture (104 ; +20%) peine à résister dans **l'élevage** (56 ; +40%) qu'il s'agisse de vache laitière (13 ; +18%) ou de volaille (16 ; +60%).

Thierry Millon conclut : « En ce début d'année 2024 l'incertitude gagne du terrain. Dans un contexte de croissance poussive, le levier finance est un moteur qui risque de manquer encore à de nombreuses entreprises pour leur permettre de répondre aux enjeux de transition écologique, Ressources Humaines et bien évidemment business. En dépit des crises successives qui s'enchainent depuis le début de la décennie, l'économie réelle tient mais les trésoreries des entreprises sont mises à mal. Le mur des faillites redouté depuis trois ans est moins que jamais envisagé, néanmoins, il est fondamental de se prémunir du risque de défaut de ses clients comme de ses fournisseurs stratégiques. Si les TPE sont les plus nombreuses à défaillir, 2023 a confirmé que les partenaires commerciaux PME et ETI sont, et devraient rester, également très exposés au risque. »

L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – bilan 2023 » est disponible en ligne en cliquant ici

Méthodologie | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI)

Glossaire | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela concerne aussi les ouvertures après résolution du plan de redressement. En revanche, les statistiques de défaillances ne considèrent ni les procédures amiables (mandat adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

À propos d'Altares - www.altares.com - <http://blog.altares.com/>

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème.

Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 500 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.

Contacts Presse

Altares

Thierry Millon – Directeur des études Altares
thierry.millon@altares.com | 04 72 65 15 51

Agence CorioLink

Urielle Dutartre
urielle.dutartre@coriolink.com | 06 62 82 71 62